18 décembre 2007

PROGRAMME BIOMASSE ENERGIE 2007-2010

Appel à projets de recherche et développement 2008

Performances Biomasse Energie

le chauffage domestique

PROCEDURE DE SOUMISSION ET DE SELECTION

Ouverture de l'appel à projets : 20 décembre 2007

Date limite de dépôt des dossiers :
par courrier électronique : 17 mars 2008 à minuit
et en 3 exemplaires sur papier : 18 mars 2008 à 12h

1 Critères de recevabilité

Pour être recevable, un projet doit être conforme aux exigences indiquées dans le document « présentation de l'appel à projet » et aux modèles de soumission fournis.

2 Critère d'évaluation

Les critères d'évaluation des projets sont les suivants :

- le niveau de partenariat autour de plate-forme de recherche commune. Ainsi, une priorité sera donnée au projet de recherche qui mobilise plusieurs industriels qui doivent alors former un consortium sur un produit spécifique ;
- la qualité technique et scientifique ;
- la qualification des intervenants ;
- Caractère innovant du projet par rapport à un état de l'art international clairement décrit ;
- Clarté de la rédaction du dossier, de sa justification, du programme de travail (définition des jalons, des résultats intermédiaires / finaux et des livrables) ;
- Adéquation du programme de travail et du budget avec les objectifs du projet ;
- Fourniture d'indicateurs d'évaluation techniques, économiques et environnementaux ;
- Perspectives de retombées scientifiques, industrielles et économiques ;

3 Procédure de sélection

3.1 Procédure

La procédure de sélection comprend les étapes suivantes:

- Sélection des projets recevable par le comité d'évaluation et choix des experts ;
- Expertise des projets par les experts ;
- Présentation des projets expertisés au comité d'évaluation ;
- Classement et sélection des projets retenus par le comité d'évaluation ;
- Décision de financement par l'ADEME ;
- Finalisation du dossier administratif et financier pour les projets retenus.

Les acteurs impliqués dans ce programme (experts, membres des comités) sont tenus à la confidentialité vis-à-vis des projets soumis.

L'expertise des projets sera confiée à des experts ADEME et des experts extérieurs. Chaque coordinateur doit proposer une liste d'experts indépendants de leur organisation (au minimum 2) se partageant si possible entre secteur public et secteur privé. Il certifie sur l'honneur qu'il n'y a pas, à sa connaissance, d'intérêt direct entre ces experts et les partenaires du projet. Le comité d'évaluation se réserve le droit d'utiliser ou non la liste des experts proposés.

3.2 Calendrier prévisionnel

La sélection des projets recevables, leur expertise et la sélection des projets retenus seront effectués a priori entre avril et juin 2008.

La notification des projets retenus aura lieu a priori en juillet 2008.

4 Financement des projets

Un projet de recherche et développement peut combiner les différentes formes de recherche : amont, industrielle et pré concurrentielle.

Le taux effectif du projet résulte alors au maximum d'une moyenne pondérée des aides calculées sur les coûts éligibles.

	Forme	Secteur concurrentiel	Secteur non concurrentiel *(structures de recherche sans but lucratif)*
❶ Recherche amont	Recherche technologique = validation d'hypothèses préalablement à la recherche industrielle	Au maximum 50 % des coûts éligibles	Au maximum 100 % des coûts éligibles
❷ Recherche industrielle	Recherche = ❶ + mise au point ou amélioration de procédé/produits		Au maximum 50 % des coûts éligibles
❸ recherche pré concurrentielle	Recherche appliquée = ❷ + prototype	Au maximum 25 % des coûts éligibles	

L'intégralité du coût du projet n'est pas prise en compte.

Il est défini un coût éligible qui correspond à la somme des dépenses de fonctionnement et de personnel en lien direct avec l'action de recherche réalisée.

Pour le secteur non concurrentiel, les salaires ne sont pas éligibles.

D'autres dispositifs peuvent compléter le montage d'un projet de R&D.

5 Suivi des projets

Concernant l'organisation générale, la réunion de lancement se déroulera sur le site de l'ADEME Angers.

Les suivantes (réunions intermédiaire et finale) s'organiseront sur les sites de l'ADEME (Paris ou Angers) et, au moins une, sur le site du porteur de projet ou du laboratoire.

A l'issue du contrat, le porteur de projet devra fournir :
- un rapport final des prestations ;
- un résumé en français et anglais (distinction entre l'information diffusable et celle confidentielle) ;
- une présentation des résultats au format powerpoint ou équivalent pour PC ;
- une synthèse de quelques pages.

Ces documents seront envoyés en version papier et informatique (format PC).

6 Procédure de soumission des projets

Le projet sera soumis en utilisant les formulaires de soumission téléchargeables (formats word et excel), qui comprennent :
A – Résumé du projet (format word)
B - Descriptif simplifié du projet(format word)
C – Contenu détaillé du projet (format word)
D – Identification du coordinateur et des autres partenaires du projet (format word)
E – Autres renseignements (format word)
F - Liste des experts proposés (format word)
G – Estimation récapitulative des coûts (format excel)
H – Estimation détaillée des coûts (format excel)

7 Forme, délai et adresse de réception des projets

Les propositions sont obligatoirement soumises :
- par courrier électronique, et
- par voie postale en 3 exemplaires sur papier relié, imprimé si possible en recto-verso.

Le dossier de soumission de l'appel à projets sera établi à partir du formulaire téléchargeables mis en ligne sur le site de ADEME, www.ademe.fr, rubrique « Actualités » puis « Appel à propositions » le 20 décembre 2007.

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.

Adresse de réception des dossiers

L'exemplaire électronique est à adresser à: boisenergie@ademe.fr

Les 3 exemplaires sur papier sont à adresser par courrier avec accusé de réception (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse ci-dessous:

ADEME - Département Bioressources
Appel à projets de recherche et développement 2008
20 avenue du Grésillé – B.P. 90406 - 49004 ANGERS Cédex 01

Date limite de soumission des dossiers

Exemplaire électronique : 17 mars 2008 à minuit
3 exemplaires sur papier : 18 mars 2008 à 12h (le cachet de la poste faisant foi)

Accusé de réception

Il sera accusé réception des dossiers reçus auprès du coordinateur de projet.

Contacts et informations

Organisation :
Maurice DOHY/Jean-Christophe POUET
ADEME
20, avenue du Grésillé, B.P. 90406
49004 ANGERS Cedex 01
Tél: 02 41 20 43 27
Fax: 02 41 20 43 01
maurice.dohy@ademe.fr

Technique :
Erwan AUTRET
ADEME
20, avenue du Grésillé, B.P. 90406
49004 ANGERS Cedex 01
Tél. : 02 41 20 43 08
Fax : 02 41 20 43 01
erwan.autret@ademe.fr